



Livret d'accueil
du Centre d'Action
et d'Information sur la Surdit 

R gion Centre

cais

Bonjour et Bienvenue !

Qu'est ce que le C.A.I.S. ?

Le C.A.I.S. est un centre expérimental sur la surdité en région Centre. Sa gestion et son fonctionnement sont sous la responsabilité de son organisme gestionnaire : l'A.P.I.R.J.S.O. dont le siège social est à St Jean de la Ruelle (45). Cependant, il est au service de l'ensemble des associations, établissements et professionnels de la région, œuvrant dans le domaine de la surdité.

Pour quel public ?

Vous êtes :

- Une personne sourde ou malentendante (de naissance ou devenue sourde).
- Une famille d'enfant(s) sourd(s).
- Une association.
- Un établissement scolaire, une université ou un centre de formation.
- Un établissement médico-social ou un professionnel concerné par la surdité.
- Une administration ou un service public recevant des personnes sourdes ou souhaitant rendre accessibles vos services.
- Une entreprise souhaitant embaucher une personne sourde.
- Un particulier désireux de s'informer sur la surdité.

Participation et information des usagers :

Le C.A.I.S. est un centre expérimental. Votre avis est très important pour le faire vivre et évoluer. Vous avez à votre disposition un questionnaire de satisfaction et une boîte à idées, à l'accueil ou sur le site internet.

Vous pouvez aussi participer plus activement. En effet, 6 usagers sont élus au Comité d'Éthique qui se réunit une fois par trimestre pour faire le point sur le fonctionnement du C.A.I.S. Si vous souhaitez en faire partie, n'hésitez pas à le signaler à notre équipe, qui vous donnera des informations complémentaires.

Que trouverez-vous au C.A.I.S. ?

Vous serez accueilli par une secrétaire documentaliste qui s'adaptera à votre mode de communication et vous guidera vers notre espace documentation ou vous orientera vers nos différents partenaires.

Sur place, vous trouverez :

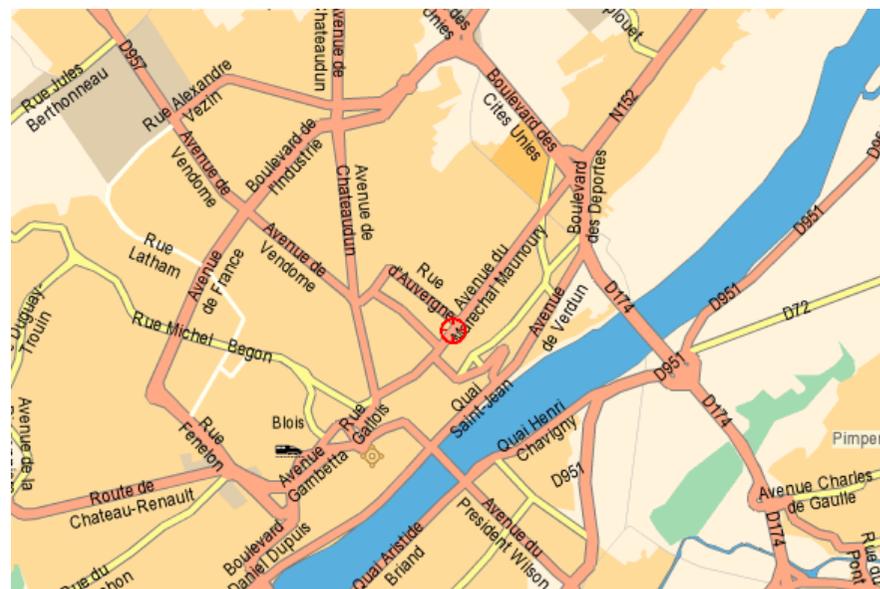
- Une documentation variée sur la surdité (livres, revues, bd...) que vous pourrez consulter sur place dans notre petit salon.
- Un point internet et visio-interprétariat en libre accès.
- Un téléviseur pour regarder les DVD : accessible aux petits et aux grands !!
- Les adresses de nos partenaires : les différentes institutions spécialisées dans l'accueil d'enfants sourds, les interprètes de la région, les associations....
- Des informations utiles sur les différentes aides techniques, droits et aides financières pour les personnes sourdes ou malentendantes, les entreprises susceptibles d'embaucher des personnes sourdes.

Adressez-vous au C.A.I.S de la région Centre qui pourra répondre à vos questions ou vous orienter vers les structures compétentes de son réseau de partenaires.

Où se trouve le C.A.I.S. ?

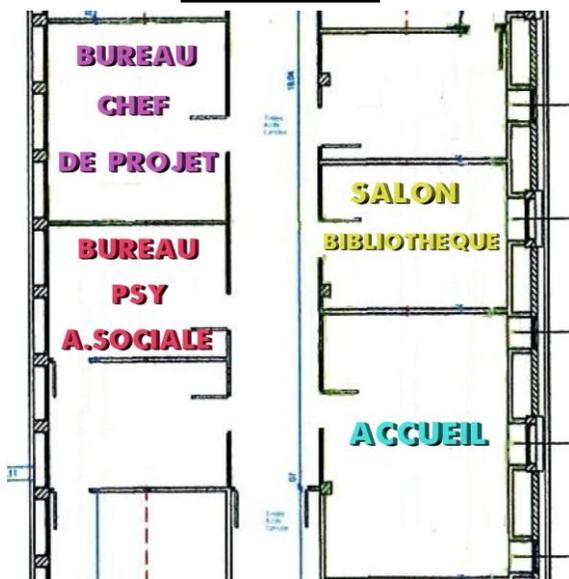
Le C.A.I.S, est situé à Blois, en Loir et Cher.

Notre adresse :
Cité administrative
Porte B, 2^{ème} étage
34 av du Maréchal Maunoury





Plan des locaux :



Nos missions :

A destination du public accueilli :

Le C.A.I.S. est là pour :

- Vous donner **une information complète, objective, neutre et répondre aux questions** concernant :
 - L'audition, la surdité,
 - L'éducation des jeunes sourds ou malentendants,
 - La vie des personnes sourdes ou malentendantes (réglementation, droits sociaux, dispositifs de formation, vie quotidienne, aides techniques...).
- Vous **orienter vers un réseau de partenaires** en fonction de vos besoins et de votre origine géographique.

En faveur de l'ensemble de la population sourde de la Région :

Le C.A.I.S. a pour mission de recenser les besoins et les manques afin d'initier des projets collectifs permettant d'améliorer la qualité de vie des personnes sourdes de la région Centre (*Projet de création d'une Unité d'Accueil et de Soins pour les patients Sourds dans un hôpital*).

Il gère également un Observatoire de la Surdit  qui fournira r guli rement des statistiques r gionales.

Le C.A.I.S. et son r seau de partenaires effectuera en parall le des actions de sensibilisation sur la surdit    la demande de diverses structures ( coles, administrations, ...).

Nos partenaires

Le C.A.I.S. s'appuie sur un réseau de partenaires composé :

- d'associations,
- de professionnels de la surdité (médecins O.R.L, orthophonistes, interprètes libéraux...),
- d'administrations et services publics,
- d'établissements médico-sociaux.

Ces partenaires s'engagent à respecter notre charte d'éthique et déontologique.

Cette charte s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- La neutralité des informations données par le C.A.I.S. et son réseau de partenaires,
- le libre choix des usagers,
- La confidentialité des informations sur les usagers,
- La bienveillance et l'écoute.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

Mercredi : de 9h à 11h et de 12h à 17h

Des permanences sont proposées régulièrement dans les autres départements. N'hésitez pas à demander à notre secrétaire les jours, les heures et lieux de ces permanences. Elles sont également indiquées sur notre site internet.

Comment nous joindre ?

 **N°Vert 0 800 410 004**



02-54-33-53-04



02-54 90-13-29



06-12-65-00-18



contact@cais-centre.fr

Site internet : www.cais-centre.fr

 : cais 41



Une équipe à votre service :

LE CHEF DE SERVICE DU C.A.I.S.

- Coordonne le service.
- Initie les projets collectifs en faveur des personnes sourdes, des familles, des professionnels et du grand public.
- Met en place et coordonne le réseau de partenaires.
- Recherche activement les solutions pour pérenniser la structure.

LA SECRETAIRE-DOCUMENTALISTE

- Assure le secrétariat et l'accueil du public, afin d'orienter les usagers.
- S'occupe de la documentation en libre accès et de la mise à jour de la base de données.
- Recense et diffuse l'information sur les événements et manifestations autour de la surdité.

UN INTERPRETE

- Assure la traduction en Langue des Signes Française pour les besoins du C.A.I.S.
- Intervient à la demande d'usagers ou d'associations partenaires pour traduire des réunions, R.D.V., conférences.
- Intervient en complément des interprètes en libéral ou d'autres associations.

LE PSYCHOLOGUE (une demi-journée par semaine)

- Reçoit les personnes sourdes et/ou leur entourage en entretien afin de leur apporter un soutien psychologique ponctuel.
- Evalue dans un premier temps leur besoin et/ou leur demande. Si nécessaire, il redirige les usagers vers les personnes ressources du réseau médical ou paramédical (médecin ORL, orthophoniste psychologue ...)

L'ASSISTANT SOCIAL (une journée par semaine)

- Renseigne les usagers sur leurs droits, les démarches administratives et les aides financières existantes.
- Intervient dans les diverses administrations ou services publics sur demande. Il pourra, entre autre, former un interlocuteur afin qu'un service d'accueil des personnes sourdes soit institué et pérennisé.

L'équipe du C.A.I.S. pourra se déplacer dans les futures antennes départementales sur demande.